



FORMATION INITIALE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL – FI-SST



L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs (Art. L.4121-1 du Code du Travail). Pour se faire, l'article Art. R4224-15 du CT précise qu'un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux et chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux. Il est recommandé d'appliquer cette obligation à tout établissement quel que soit l'effectif.

Le sauveteur secouriste du travail (SST) est un salarié dont le rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son établissement.

Durée de la formation :

- 14 heures en présentiel réparties sur 2 journées consécutives ou non
- Plus, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de la profession (en accord avec le médecin du travail).

Effectif :

- INTRA : 4 à 10 personnes maximum
- En dessous de 4 inscrits, possibilité de réaliser la formation en INTER-entreprises.

Public :

- Tout travailleur

Prérequis :

- Aucun

Accessibilité :

- Le stagiaire doit pouvoir se mettre à genou et utiliser ses 2 bras pour réaliser la réanimation. A défaut, il pourra être orienté vers une autre formation de secourisme plus accessible. D'autres compensations sont possibles en fonction du type d'handicap, nous contacter.

OBJECTIFS DE LA FORMATION



L'objectif de la formation est de :

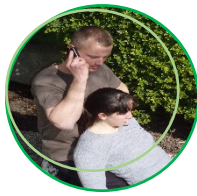
- Mettre en application les compétences du SST au service de la prévention des risques professionnels de l'établissement.
- Intervenir face à une situation d'accident du travail (protéger, examiner, alerter, secourir).

COMPÉTENCES DEVELOPPÉES



A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître le rôle du SST dans la prévention des risques professionnels
- Protéger la scène d'accident
- Examiner la victime
- Alerter ou faire alerter les secours
- Secourir la victime de manière appropriée



CONTENU



Réglementation :

- Art. R.4224-15 CT
- Document de référence de l'INRS

Méthodes pédagogiques :

- Alternance d'exposés théoriques et de mise en situations pratiques avec des phases d'apprentissage des gestes et des études de cas.

Moyens pédagogiques :

- Mannequins de secourisme adulte, enfant et nourrisson, défibrillateur d'entraînement, maquillage professionnel, plan d'intervention et plan d'action de prévention SST de l'INRS, accessoires divers.

Encadrement :

- Formateur SST certifié par l'INRS

Evaluation :

- Evaluation formative réalisée tout au long de la formation, puis évaluation certificative en fin de session. A défaut de validation, l'ensemble des modules devront être repassés.

Attribution finale :

- Attestation de formation
- Certificat de compétences SST

Renouvellement :

- 7 heures tous les 2 ans

Tarif et Inscription :

- Devis sur demande, sans engagement
- Inscription à france@fps95.com minimum 15 jours avant la formation

- Les enjeux de la prévention
- Les acteurs de prévention
- Le rôle du SST, le cadre juridique et son champ d'intervention
- Les notions de dangers, risques et situations dangereuses
- L'identification des risques et le Document Unique
- Les actions de prévention
- Les mesures de protection dont l'alerte aux populations
- L'examen de la ou des victimes
- L'alerte des services de secours
- Le secours et la surveillance de la ou des victimes :
 - **La victime qui saigne abondamment** (les saignements abondants, les compressions, garrot, les cas particuliers : saignement de nez, vomissements...)
 - **La victime qui s'étouffe** (l'obstruction grave et partielle, les techniques de désobstructions)
 - la victime qui se plaint de malaise (la mise au repos, les signes du malaise, l'AVC et l'accident cardiaque, le questionnement, l'avis médical)
 - **la victime qui se plaint de brûlures** (les différents types de brûlures et la conduite à tenir pour chaque)
 - **la victime qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements** (les traumatismes et l'immobilisation de la tête, du cou et des membres)
 - **la victime qui se plaint d'une plaie** (conduite à tenir sur une plaie grave, simple et section de membre)
 - **la victime qui ne répond pas mais respire** (vérification de la conscience et de la respiration, libération des voies aériennes, mise en PLS)
 - **la victime qui ne répond pas et ne respire pas** (réanimation cardio-pulmonaire et mise en œuvre du défibrillateur)

CONTACT :

France Prévention Secourisme
9 rue Denis Papin – 95280 JOUY-LE-MOUTIER
France MARQUE – Gérante
06 27 22 65 58 – france@fps95.com